



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

Trente-troisième session

Budapest (Hongrie), 5-9 mars 2012

### QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET LES AUTRES COMITÉS

#### A. DÉCISIONS DE LA COMMISSION (TRENTE-QUATRIÈME SESSION) CONCERNANT LES TRAVAUX DU COMITÉ

##### *Normes à l'étape 8<sup>1</sup>*

1. La Commission, sur proposition du Comité, a adopté à l'étape 8 les Directives révisées sur l'incertitude de mesure.

##### *Méthodes d'analyse figurant dans les normes Codex à différentes étapes<sup>2</sup>*

2. La Commission a adopté les méthodes d'analyse<sup>3</sup> proposées ainsi que les amendements<sup>4</sup> proposés par l'Argentine.

##### *Nouvelles activités<sup>5</sup>*

3. La Commission a approuvé une nouvelle activité portant sur les Principes pour l'utilisation de l'échantillonnage et des essais dans le commerce international des aliments (N11-2011). Cette question sera examinée au point 3 de l'ordre du jour.

#### B. QUESTIONS TRANSMISES PAR D'AUTRES COMITÉS

##### **Comité sur les contaminants présents dans les aliments**

##### *Limites maximales pour le déoxynivalénol (DON) et ses dérivés acétylés dans les céréales et les produits à base de céréales<sup>6</sup>*

4. À sa cinquième session, le CCCF est convenu de demander au CCMAS de dresser une liste des méthodes pouvant être utilisées pour le contrôle des dérivés acétylés du DON.

<sup>1</sup> REP11/CAC, Annexe III.

<sup>2</sup> REP11/CAC, par. 53.

<sup>3</sup> REP11/MAS, Annexe III.

<sup>4</sup> CX/CAC 11/34/4, p. 15.

<sup>5</sup> REP11/CAC, Annexe IV.

<sup>6</sup> REP11/CF, par. 42.

**Comité de coordination pour le Proche-Orient<sup>7</sup>**

5. À sa sixième session, le CCNEA est convenu de demander au CCMAS d'expliquer pourquoi il avait recommandé<sup>8</sup> de supprimer la référence aux Directives générales sur l'échantillonnage et d'envisager l'élaboration de plans d'échantillonnage spécifiques pour le houmous avec tahiné, le tahiné et le foul medemes. Le Comité est invité à examiner la réponse qui doit être transmise au CCNEA.

6. La Commission a adopté aux étapes 5/8 la Norme régionale pour la Harissa (purée de piment rouge piquant) et la Norme régionale pour le Halva avec tahiné proposées par le CCNEA, à l'exception des méthodes d'analyses qui seront examinées au point 4 de l'ordre du jour.

**Comité sur les additifs alimentaires*****Norme pour le sel de qualité alimentaire (CODEX STAN 150-1985)<sup>9</sup>***

À sa quarante-troisième session, le CCFA est convenu de demander au CCMAS de donner son avis sur la possibilité de convertir les normes pour les métaux lourds et le cuivre en critères et sur l'utilisation de l'approche par listes de méthodes pour les autres éléments. Cette question sera examinée au point 4 de l'ordre du jour.

---

<sup>7</sup> REP11/NE, par. 61.

<sup>8</sup> ALINORM 08/31/23, par. 54.

<sup>9</sup> REP11/FA, par. 135-136, Annexe XI.